

Transformations d'assurance collective Règles administratives

Table des matières

Les présentes règles	1
Notes spéciales	1
Renseignements généraux	2
Exercice du droit de transformation	2
Contrats visés.....	2
Montant de la nouvelle assurance vie	
Détermination du statut de fumeur ou de l'indice-santé.....	3
Ajout de garanties complémentaires à la nouvelle assurance vie.....	3
Formalités.....	4
Rémunération.....	4
Taux d'une assurance temporaire un an transformable et non renouvelable	5
Taux d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable	7

Les présentes règles

Les présentes règles, qui ont pris effet le 20 septembre 2014, remplacent les règles afférentes aux transformations d'assurance collective qui étaient en vigueur depuis le 26 mai 2014. Elles visent à compléter toute règle administrative énoncée dans tout guide du produit (et règles administratives) et dans tout contrat d'assurance collective applicable. Ces règles s'appliquent également aux transformations d'un produit d'assurance des Marchés des groupes à affinités en une couverture assurance vie individuelle.

Pour de plus amples renseignements sur le produit, reportez-vous au plus récent guide du produit (et règles administratives) portant sur le contrat ou la couverture visés.

Notes spéciale

Les expressions suivantes sont employées dans le présent guide :

L'expression	désigne...
Assurance transformable	Le montant d'assurance vie collective qui peut être transformé en assurance vie individuelle permanente. Voir <i>Transformation intégrale</i> et <i>Transformation partielle</i> .
Date de cessation d'emploi	Le dernier jour de travail d'un assuré couvert au titre d'un contrat d'assurance collective.
Indice-santé	Les cinq classes d'indice-santé, y compris les statuts de fumeur (fumeur ou non-fumeur), sauf indication contraire.
« Nous », « notre » et « nos »	La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie).
Transformation	L'option contractuelle au titre de laquelle une assurance vie collective (les produits des Marchés des groupes à affinités inclus) peut être transformée en une assurance vie individuelle permanente sans preuve d'assurabilité.
Transformation intégrale	La transformation du montant intégral d'assurance au titre du contrat initial en assurance vie permanente. <i>Le montant maximum qui peut faire l'objet d'une transformation figure dans chaque contrat d'assurance collective.</i>
Transformation partielle	La transformation d'une partie du montant d'assurance vie collective au titre du contrat initial en couverture d'assurance vie permanente. Les transformations partielles ne sont pas permises.

Renseignements généraux

Exercice du droit de transformation

Lorsque l'emploi d'un assuré au titre d'un contrat d'assurance collective prend fin, qu'il passe à une autre catégorie ou qu'il obtient une réduction en raison de l'âge, il peut transformer son assurance vie collective en assurance vie individuelle. Dans un tel cas, une preuve d'assurabilité n'est pas exigée, toutefois l'assuré peut en fournir une afin d'obtenir des taux plus avantageux que les taux applicables aux transformations d'assurance collective. Si sa demande (accompagnée d'une preuve d'assurabilité) est approuvée au taux standard, on ne considère plus qu'il s'agit d'une transformation d'assurance collective, mais bien d'une « affaire nouvelle ».

L'assuré a 31 jours, à partir de la date de cessation de son emploi, pour exercer son droit de transformation. Passé ce délai, il perd ce droit. Cependant, s'il fournit une preuve d'assurabilité pour souscrire la nouvelle assurance vie individuelle, le délai est porté à 60 jours.

Il est important de respecter ce délai de 60 jours, notamment si l'assuré risque de ne pas avoir droit à une couverture d'assurance vie individuelle et si la couverture collective transformée est la seule assurance vie à laquelle il est admissible.

Contrats visés

Sous réserve des exigences relatives au montant d'assurance minimum et aux limites d'âge à la souscription, l'assurance temporaire collective peut être transformée en l'une ou l'autre des formules d'assurance suivantes :

- Temporaire un an transformable et non renouvelable;
- Temporaire uniforme jusqu'à 65 ans, non transformable.
- Les contrats d'assurance vie permanente suivants, s'ils sont offerts à la date de la transformation :
 - InnoVision;
 - VU Manuvie – Uniforme Placements au choix du client;
 - VU Manuvie – Uniforme Compte de placement Or;
 - VU Manuvie – TR1 Placements au choix du client;
 - VU Manuvie – TR1 Compte de placement Or;
 - VU Sécurité.
 - Une assurance vie supplémentaire au titre d'un contrat vie universelle existant qui permet d'ajouter des couvertures (par ex. les contrats existants InnoVision, VU Sécurité, VieUniverselle Sécurité, U100, Protection stabilisée, Protection de l'avenir, Solution Universelle ou VU DV.)

Pour connaître les taux de l'assurance temporaire un an transformable et non renouvelable et de l'assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans, non transformable, reportez-vous aux pages 5 à 10. Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.

Pour connaître les taux des contrats d'assurance vie permanente, utilisez le système de projets informatisés pour les nouvelles affaires.

Nota:

La Temporaire jusqu'à 65 ans du contrat Temporaire Famille n'est pas comprise dans les produits pouvant être transformés par un titulaire de contrat d'assurance vie collective.

Montant de la nouvelle assurance vie

Le montant de la nouvelle assurance vie doit être égal ou inférieur au montant d'assurance transformable et conforme aux minimum et maximum prévus pour le nouveau contrat, sauf dans le cas ci-dessous.

Nous établirons la nouvelle assurance vie d'un montant supérieur au montant d'assurance transformable si l'on nous fournit une preuve d'assurabilité que nous jugeons satisfaisante.

Transformation intégrale de l'assurance collective temporaire

- Il n'y a pas de montant d'assurance minimum dans le cas de transformations intégrales d'assurance temporaire un an transformable et non renouvelable et d'assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans, non transformable.
- Si le montant transformable est inférieur au minimum prévu pour nos contrats d'assurance vie permanente alors offerts, l'assuré peut demander de transformer le montant intégral en un contrat VU Sécurité. Vous pouvez obtenir un projet informatisé en envoyant un courriel à cet effet à l'adresse Lifequote@manulife.com.

Si le client est âgé de plus de 85 ans, nous transformerons à titre exceptionnel l'assurance collective en un contrat Signet.

Transformation partielle d'assurance collective

La transformation partielle d'un montant inférieur au minimum prévu pour le contrat visé **n'est pas** autorisée.

- Le montant d'assurance minimum dans le cas d'une assurance temporaire un an transformable et non renouvelable est de 10 000 \$.
- Le montant d'assurance minimum dans le cas d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans, non transformable est de 50 000 \$.
- Veuillez consulter le guide du produit souscrit pour connaître le montant d'assurance minimum pour nos contrats d'assurance vie permanente.

Détermination du statut de fumeur ou de l'indice-santé

Si l'assurance temporaire collective était tarifée selon des taux mixtes, la nouvelle assurance vie individuelle sera établie selon les taux fumeurs ou l'indice-santé 5.

Si l'assurance temporaire collective était tarifée selon des taux fumeurs ou non-fumeurs, la nouvelle assurance vie individuelle sera établie selon le statut de fumeur de l'assuré au titre de l'assurance collective. Si la nouvelle assurance vie individuelle est établie selon l'indice-santé, l'indice-santé 3 s'appliquera aux non-fumeurs et l'indice-santé 5 aux fumeurs.

Toute demande de taux non-fumeurs (à moins que l'assurance temporaire collective n'ait déjà été établie selon les taux non-fumeurs) ou d'un indice-santé plus avantageux doit satisfaire nos exigences habituelles. Par conséquent, une preuve d'assurabilité satisfaisante doit nous être fournie.

Ajout de garanties complémentaires à la nouvelle assurance vie

Une preuve d'assurabilité complète jugée satisfaisante doit nous être fournie pour l'ajout de garanties complémentaires au nouveau contrat d'assurance vie individuelle.

Formalités

Pour exercer un droit de transformation d'assurance collective, les formalités et les formulaires suivants doivent être remplis. Les formulaires doivent être retournés au bureau de la Collective à Halifax.

- *Demande de transformation de l'assurance vie collective – Assurance collective* (GL3413, disponible dans Inforep);
- *Identification des titulaires de contrats d'assurance individuelle* (NN1558, disponible dans Inforep);
- Projet informatisé et page-produit afférents au contrat d'assurance vie individuel choisi dûment signés, s'il y a lieu; et
- Prime initiale du contrat d'assurance vie individuelle.

Si une preuve d'assurabilité est exigée, vous devez également remplir et soumettre le formulaire suivant :

- *Proposition d'assurance vie et maladies graves* (NN7000).

Rémunération

Des frais de livraison de contrat de 50 \$ sont payables dans le cas d'un contrat d'assurance vie individuelle émis à la suite d'une transformation d'assurance collective. **Aucune** commission de première année n'est payée. La commission de renouvellement normale est payable pour les années de renouvellement.

Nota :

Aucune commission de première année n'est payée au titre d'un contrat ou d'une couverture résultant de la transformation d'une assurance collective.

On peut nous présenter une nouvelle proposition d'assurance vie et une preuve d'assurabilité complète si l'assuré semble présenter un risque normal (voir la section Formalités ci-dessus). Si la proposition est approuvée au tarif standard, le producteur reçoit la commission de première année habituelle. Si la proposition n'est pas approuvée au tarif standard, elle est traitée comme s'il s'agissait d'une transformation d'assurance collective (voir ci-dessus).

Taux d'une assurance temporaire un an transformable et non renouvelable

Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance

Âge	Homme	Homme	Femme	Femme
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
18	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
19	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
20	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
21	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
22	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
23	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
24	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
25	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
26	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
27	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
28	1,59 \$	2,53 \$	1,17 \$	2,01 \$
29	1,59 \$	2,64 \$	1,17 \$	2,01 \$
30	1,59 \$	2,77 \$	1,17 \$	2,01 \$
31	1,67 \$	2,91 \$	1,23 \$	2,11 \$
32	1,70 \$	2,97 \$	1,25 \$	2,15 \$
33	1,72 \$	3,00 \$	1,26 \$	2,18 \$
34	1,77 \$	3,09 \$	1,30 \$	2,24 \$
35	1,81 \$	3,16 \$	1,32 \$	2,29 \$
36	1,85 \$	3,25 \$	1,36 \$	2,35 \$
37	1,90 \$	3,34 \$	1,39 \$	2,42 \$
38	1,94 \$	3,42 \$	1,42 \$	2,47 \$
39	2,00 \$	3,52 \$	1,46 \$	2,54 \$
40	2,07 \$	3,65 \$	1,51 \$	2,63 \$
41	2,15 \$	3,79 \$	1,57 \$	2,73 \$
42	2,26 \$	3,99 \$	1,64 \$	2,87 \$
43	2,43 \$	4,30 \$	1,76 \$	3,08 \$
44	2,66 \$	4,71 \$	1,92 \$	3,37 \$
45	2,96 \$	5,27 \$	2,13 \$	3,76 \$
46	3,31 \$	5,90 \$	2,38 \$	4,21 \$
47	3,74 \$	6,68 \$	2,68 \$	4,75 \$
48	4,23 \$	7,58 \$	3,02 \$	5,38 \$
49	4,80 \$	8,60 \$	3,42 \$	6,10 \$
50	5,40 \$	9,70 \$	3,84 \$	6,87 \$
51	6,02 \$	10,82 \$	4,27 \$	7,65 \$
52	6,58 \$	11,85 \$	4,67 \$	8,37 \$
53	7,18 \$	12,95 \$	5,09 \$	9,14 \$
54	7,83 \$	14,12 \$	5,54 \$	9,96 \$
55	8,56 \$	15,45 \$	6,05 \$	10,89 \$
56	9,20 \$	16,80 \$	6,50 \$	11,83 \$
57	9,88 \$	18,23 \$	6,97 \$	12,83 \$
58	10,54 \$	19,68 \$	7,44 \$	13,85 \$
59	11,25 \$	21,23 \$	7,93 \$	14,93 \$
60	12,02 \$	22,91 \$	8,47 \$	16,11 \$
61	13,00 \$	24,68 \$	9,15 \$	17,35 \$
62	14,18 \$	26,83 \$	9,98 \$	18,85 \$
63	15,67 \$	29,52 \$	11,02 \$	20,73 \$
64	17,45 \$	32,71 \$	12,27 \$	22,97 \$
65	19,49 \$	36,35 \$	13,69 \$	25,51 \$
66	22,15 \$	40,47 \$	15,56 \$	28,40 \$
67	25,03 \$	44,78 \$	17,57 \$	31,41 \$

68	28,07 \$	49,17 \$	19,70 \$	34,48 \$
69	31,02 \$	53,20 \$	21,77 \$	37,31 \$
70	55,00 \$	55,00 \$	39,50 \$	39,50 \$
71	58,00 \$	58,00 \$	41,50 \$	41,50 \$
72	61,00 \$	61,00 \$	43,50 \$	43,50 \$
73	64,00 \$	64,00 \$	45,50 \$	45,50 \$
74	67,00 \$	67,00 \$	47,50 \$	47,50 \$
75	70,00 \$	70,00 \$	49,50 \$	49,50 \$
76	74,00 \$	74,00 \$	52,00 \$	52,00 \$
77	78,00 \$	78,00 \$	55,00 \$	55,00 \$
78	82,00 \$	82,00 \$	58,00 \$	58,00 \$
79	86,00 \$	86,00 \$	62,00 \$	62,00 \$
80	90,00 \$	90,00 \$	66,00 \$	66,00 \$

Frais de contrat annuels : 50 \$; frais de contrat mensuels : 6 \$.

Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.

Le contrat est transformable pendant un an en une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable ou en un contrat d'assurance vie offert pour les transformations d'assurance collective à la date de la transformation (tel qu'il est indiqué à la section *Contrats visés* des présentes règles).

Taux d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable

TRANCHE 1 : 25 000 \$ - 199 999 \$
Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance

Âge	Homme non-fumeur	Homme fumeur	Femme non-fumeuse	Femme fumeuse
18	1,84 \$	2,83 \$	1,42 \$	2,12 \$
19	1,81 \$	2,80 \$	1,39 \$	2,09 \$
20	1,78 \$	2,78 \$	1,37 \$	2,07 \$
21	1,74 \$	2,75 \$	1,34 \$	2,05 \$
22	1,70 \$	2,71 \$	1,31 \$	2,04 \$
23	1,66 \$	2,67 \$	1,29 \$	2,01 \$
24	1,61 \$	2,65 \$	1,26 \$	1,99 \$
25	1,57 \$	2,60 \$	1,22 \$	1,96 \$
26	1,62 \$	2,72 \$	1,26 \$	2,04 \$
27	1,68 \$	2,84 \$	1,30 \$	2,13 \$
28	1,74 \$	2,96 \$	1,34 \$	2,22 \$
29	1,80 \$	3,10 \$	1,39 \$	2,31 \$
30	1,87 \$	3,23 \$	1,43 \$	2,41 \$
31	2,01 \$	3,50 \$	1,54 \$	2,59 \$
32	2,15 \$	3,76 \$	1,64 \$	2,79 \$
33	2,29 \$	4,05 \$	1,74 \$	3,00 \$
34	2,45 \$	4,36 \$	1,85 \$	3,20 \$
35	2,61 \$	4,66 \$	1,96 \$	3,42 \$
36	2,75 \$	4,94 \$	2,05 \$	3,62 \$
37	2,90 \$	5,22 \$	2,16 \$	3,81 \$
38	3,04 \$	5,51 \$	2,26 \$	4,01 \$
39	3,20 \$	5,82 \$	2,37 \$	4,23 \$
40	3,36 \$	6,13 \$	2,48 \$	4,45 \$
41	3,59 \$	6,57 \$	2,65 \$	4,76 \$
42	3,83 \$	7,02 \$	2,81 \$	5,08 \$
43	4,08 \$	7,49 \$	2,99 \$	5,41 \$
44	4,34 \$	7,96 \$	3,17 \$	5,74 \$
45	4,61 \$	8,46 \$	3,36 \$	6,10 \$
46	4,72 \$	8,66 \$	3,43 \$	6,23 \$
47	4,83 \$	8,86 \$	3,51 \$	6,37 \$
48	4,94 \$	9,07 \$	3,59 \$	6,51 \$
49	5,06 \$	9,28 \$	3,67 \$	6,66 \$
50	5,17 \$	9,49 \$	3,76 \$	6,80 \$
51	5,36 \$	9,81 \$	3,89 \$	7,02 \$
52	5,53 \$	10,12 \$	4,01 \$	7,24 \$
53	5,72 \$	10,45 \$	4,14 \$	7,47 \$
54	5,91 \$	10,79 \$	4,28 \$	7,71 \$
55	6,11 \$	11,12 \$	4,42 \$	7,95 \$
56	6,48 \$	11,66 \$	4,77 \$	8,32 \$
57	6,88 \$	12,24 \$	5,15 \$	8,70 \$
58	7,30 \$	12,82 \$	5,55 \$	9,10 \$
59	7,72 \$	13,38 \$	6,00 \$	9,48 \$
60	8,20 \$	13,92 \$	6,52 \$	9,89 \$
61	8,71 \$	14,43 \$	7,01 \$	10,48 \$
62	9,39 \$	15,00 \$	7,68 \$	11,24 \$

Frais de contrat annuels : 50 \$; frais de contrat mensuels : 6 \$.

Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.

Taux d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable
TRANCHE 2 : 200 000 \$ - 499 999 \$
Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance

Âge	Homme non-fumeur	Homme fumeur	Femme non-fumeuse	Femme fumeuse
18	1,64 \$	2,53 \$	1,24 \$	1,88 \$
19	1,60 \$	2,50 \$	1,22 \$	1,86 \$
20	1,57 \$	2,48 \$	1,20 \$	1,84 \$
21	1,54 \$	2,44 \$	1,17 \$	1,82 \$
22	1,50 \$	2,41 \$	1,15 \$	1,80 \$
23	1,46 \$	2,39 \$	1,13 \$	1,79 \$
24	1,42 \$	2,35 \$	1,10 \$	1,76 \$
25	1,38 \$	2,31 \$	1,07 \$	1,74 \$
26	1,43 \$	2,42 \$	1,10 \$	1,81 \$
27	1,48 \$	2,53 \$	1,14 \$	1,89 \$
28	1,54 \$	2,65 \$	1,17 \$	1,97 \$
29	1,59 \$	2,76 \$	1,22 \$	2,05 \$
30	1,65 \$	2,88 \$	1,26 \$	2,14 \$
31	1,78 \$	3,12 \$	1,35 \$	2,30 \$
32	1,90 \$	3,37 \$	1,43 \$	2,48 \$
33	2,04 \$	3,62 \$	1,53 \$	2,66 \$
34	2,17 \$	3,89 \$	1,63 \$	2,85 \$
35	2,32 \$	4,17 \$	1,73 \$	3,05 \$
36	2,44 \$	4,42 \$	1,82 \$	3,23 \$
37	2,58 \$	4,68 \$	1,91 \$	3,40 \$
38	2,72 \$	4,95 \$	2,01 \$	3,60 \$
39	2,86 \$	5,23 \$	2,11 \$	3,79 \$
40	3,02 \$	5,52 \$	2,21 \$	4,01 \$
41	3,28 \$	6,01 \$	2,41 \$	4,36 \$
42	3,56 \$	6,53 \$	2,61 \$	4,72 \$
43	3,85 \$	7,06 \$	2,81 \$	5,10 \$
44	4,14 \$	7,59 \$	3,02 \$	5,49 \$
45	4,45 \$	8,16 \$	3,25 \$	5,88 \$
46	4,55 \$	8,34 \$	3,31 \$	6,01 \$
47	4,65 \$	8,53 \$	3,39 \$	6,14 \$
48	4,76 \$	8,72 \$	3,46 \$	6,27 \$
49	4,87 \$	8,93 \$	3,54 \$	6,41 \$
50	4,98 \$	9,12 \$	3,62 \$	6,55 \$
51	5,13 \$	9,40 \$	3,73 \$	6,73 \$
52	5,29 \$	9,68 \$	3,84 \$	6,93 \$
53	5,45 \$	9,97 \$	3,95 \$	7,13 \$
54	5,61 \$	10,27 \$	4,06 \$	7,34 \$
55	5,78 \$	10,56 \$	4,18 \$	7,54 \$
56	6,14 \$	11,08 \$	4,52 \$	7,89 \$
57	6,52 \$	11,63 \$	4,87 \$	8,26 \$
58	6,91 \$	12,18 \$	5,25 \$	8,63 \$
59	7,31 \$	12,71 \$	5,67 \$	9,00 \$
60	7,76 \$	13,23 \$	6,17 \$	9,38 \$
61	8,25 \$	13,71 \$	6,62 \$	9,94 \$
62	8,89 \$	14,25 \$	7,26 \$	10,66 \$

Frais de contrat annuels : 50 \$; frais de contrat mensuels : 6 \$.

Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.

Taux d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable
TRANCHE 3 : 500 000 \$ – 1 999 999 \$
Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance

Âge	Homme non-fumeur	Homme fumeur	Femme non-fumeuse	Femme fumeuse
18	1,50 \$	2,31 \$	1,14 \$	1,72 \$
19	1,47 \$	2,28 \$	1,12 \$	1,70 \$
20	1,43 \$	2,27 \$	1,10 \$	1,68 \$
21	1,41 \$	2,24 \$	1,07 \$	1,67 \$
22	1,37 \$	2,21 \$	1,05 \$	1,65 \$
23	1,34 \$	2,18 \$	1,03 \$	1,63 \$
24	1,30 \$	2,15 \$	1,01 \$	1,61 \$
25	1,27 \$	2,12 \$	0,98 \$	1,59 \$
26	1,31 \$	2,21 \$	1,01 \$	1,66 \$
27	1,36 \$	2,31 \$	1,05 \$	1,73 \$
28	1,41 \$	2,41 \$	1,08 \$	1,80 \$
29	1,45 \$	2,53 \$	1,12 \$	1,88 \$
30	1,51 \$	2,64 \$	1,16 \$	1,96 \$
31	1,62 \$	2,85 \$	1,23 \$	2,11 \$
32	1,74 \$	3,07 \$	1,31 \$	2,27 \$
33	1,86 \$	3,30 \$	1,40 \$	2,43 \$
34	1,98 \$	3,55 \$	1,49 \$	2,61 \$
35	2,12 \$	3,80 \$	1,58 \$	2,78 \$
36	2,26 \$	4,07 \$	1,68 \$	2,98 \$
37	2,41 \$	4,36 \$	1,79 \$	3,17 \$
38	2,55 \$	4,65 \$	1,90 \$	3,39 \$
39	2,72 \$	4,96 \$	2,01 \$	3,60 \$
40	2,89 \$	5,28 \$	2,12 \$	3,83 \$
41	3,13 \$	5,72 \$	2,29 \$	4,14 \$
42	3,38 \$	6,17 \$	2,47 \$	4,47 \$
43	3,63 \$	6,64 \$	2,65 \$	4,80 \$
44	3,89 \$	7,12 \$	2,85 \$	5,14 \$
45	4,16 \$	7,61 \$	3,04 \$	5,49 \$
46	4,28 \$	7,84 \$	3,13 \$	5,65 \$
47	4,41 \$	8,08 \$	3,22 \$	5,82 \$
48	4,54 \$	8,31 \$	3,31 \$	5,98 \$
49	4,67 \$	8,55 \$	3,40 \$	6,14 \$
50	4,81 \$	8,80 \$	3,50 \$	6,32 \$
51	4,95 \$	9,05 \$	3,59 \$	6,48 \$
52	5,09 \$	9,30 \$	3,69 \$	6,66 \$
53	5,24 \$	9,56 \$	3,79 \$	6,84 \$
54	5,38 \$	9,82 \$	3,89 \$	7,02 \$
55	5,53 \$	10,09 \$	4,00 \$	7,21 \$
56	5,87 \$	10,59 \$	4,32 \$	7,54 \$
57	6,23 \$	11,11 \$	4,65 \$	7,89 \$
58	6,61 \$	11,64 \$	5,02 \$	8,25 \$
59	7,00 \$	12,14 \$	5,42 \$	8,60 \$
60	7,43 \$	12,64 \$	5,89 \$	8,97 \$
61	7,89 \$	13,10 \$	6,33 \$	9,50 \$
62	8,51 \$	13,61 \$	6,94 \$	10,19 \$

Frais de contrat annuels : 50 \$; frais de contrat mensuels : 6 \$.

Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.

Taux d'une assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans non transformable
TRANCHE 4 : 2 000 000 \$ et plus
Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance

Âge	Homme non-fumeur	Homme fumeur	Femme non-fumeuse	Femme fumeuse
18	1,39 \$	2,14 \$	1,06 \$	1,59 \$
19	1,36 \$	2,12 \$	1,05 \$	1,58 \$
20	1,33 \$	2,09 \$	1,03 \$	1,56 \$
21	1,30 \$	2,07 \$	1,00 \$	1,54 \$
22	1,28 \$	2,04 \$	0,98 \$	1,53 \$
23	1,24 \$	2,02 \$	0,96 \$	1,51 \$
24	1,21 \$	1,99 \$	0,93 \$	1,49 \$
25	1,17 \$	1,96 \$	0,92 \$	1,47 \$
26	1,21 \$	2,04 \$	0,94 \$	1,54 \$
27	1,26 \$	2,14 \$	0,97 \$	1,60 \$
28	1,30 \$	2,23 \$	1,01 \$	1,67 \$
29	1,35 \$	2,33 \$	1,04 \$	1,74 \$
30	1,40 \$	2,43 \$	1,07 \$	1,81 \$
31	1,50 \$	2,63 \$	1,15 \$	1,95 \$
32	1,61 \$	2,84 \$	1,22 \$	2,10 \$
33	1,72 \$	3,05 \$	1,30 \$	2,25 \$
34	1,83 \$	3,27 \$	1,38 \$	2,41 \$
35	1,95 \$	3,51 \$	1,46 \$	2,57 \$
36	2,08 \$	3,76 \$	1,55 \$	2,75 \$
37	2,22 \$	4,01 \$	1,65 \$	2,93 \$
38	2,36 \$	4,28 \$	1,75 \$	3,12 \$
39	2,51 \$	4,56 \$	1,85 \$	3,32 \$
40	2,65 \$	4,86 \$	1,96 \$	3,52 \$
41	2,91 \$	5,33 \$	2,15 \$	3,87 \$
42	3,18 \$	5,82 \$	2,34 \$	4,22 \$
43	3,46 \$	6,32 \$	2,54 \$	4,58 \$
44	3,75 \$	6,85 \$	2,75 \$	4,95 \$
45	4,04 \$	7,37 \$	2,96 \$	5,33 \$
46	4,15 \$	7,59 \$	3,04 \$	5,48 \$
47	4,27 \$	7,81 \$	3,13 \$	5,63 \$
48	4,40 \$	8,04 \$	3,21 \$	5,78 \$
49	4,52 \$	8,26 \$	3,29 \$	5,94 \$
50	4,65 \$	8,49 \$	3,39 \$	6,11 \$
51	4,77 \$	8,72 \$	3,47 \$	6,25 \$
52	4,90 \$	8,95 \$	3,56 \$	6,42 \$
53	5,03 \$	9,19 \$	3,64 \$	6,58 \$
54	5,17 \$	9,43 \$	3,74 \$	6,74 \$
55	5,30 \$	9,68 \$	3,84 \$	6,91 \$
56	5,63 \$	10,15 \$	4,15 \$	7,23 \$
57	5,97 \$	10,65 \$	4,47 \$	7,57 \$
58	6,34 \$	11,16 \$	4,82 \$	7,91 \$
59	6,71 \$	11,64 \$	5,21 \$	8,25 \$
60	7,12 \$	12,11 \$	5,66 \$	8,60 \$
61	7,56 \$	12,56 \$	6,08 \$	9,11 \$
62	8,15 \$	13,05 \$	6,67 \$	9,77 \$

Frais de contrat annuels : 50 \$; frais de contrat mensuels : 6 \$.

Pour calculer la prime PAC mensuelle, multipliez le taux de prime annuel par 0,0892 et arrondissez au cent près. Multipliez ensuite ce taux mensuel par le montant d'assurance, puis divisez le total par 1 000 et arrondissez au cent près. Enfin, ajoutez les frais de contrat mensuels.